

## CONSULTATIONS

10 — PRIÈRE : « ME VOICI, O BON ET TRÈS DOUX JÉSUS ... »

*Question.* — Quelle traduction française de la prière : « En ego, o bone et dulcissime Jesu, .. » les fidèles doivent-ils réciter pour gagner l'indulgence plénière qui y est attachée ?

*Réponse.* — Cette prière se trouve dans la « Raccolta » romaine, catalogue authentique des indulgences. On peut, par conséquent, lui appliquer ce qu'affirme clairement le décret du 30 septembre 1852, à savoir : que toutes les prières, contenues dans la « Raccolta », peuvent être récitées en quelque langue que ce soit, sans détriment pour le gain des indulgences, pourvu qu'elles aient été traduites *fidèlement*.

Pour constater la fidélité de la traduction, il suffit d'une déclaration de la Sacrée Congrégation des Indulgences, ou même d'une déclaration faite par l'évêque du pays dont la langue est celle des prières traduites.

Or, l'édition française du traité sur les indulgences du Rév. Père Beringer, ayant été approuvée et déclarée authentique par la Sacrée Congrégation des Indulgences elle-même, on ne saurait entretenir de doute sur la fidélité des traductions qui s'y trouvent.

Nous donnerons donc ici la prière. « En ego ... » telle qu'elle a été traduite en français par le Révérend Père, et nous la recommandons à nos lecteurs, sans vouloir aucunement déclarer inexactes les versions données par d'autres livres de piété.

Cela étant dit, il est juste d'ajouter que les traductions des prières indulgenciées peuvent présenter des variantes sans cesser cependant d'être très fidèles et très exactes. Et en particulier, pour ce qui regarde la prière qui nous occupe, les variantes ne doivent pas nous étonner, puisqu'au témoignage de Beringer, la version italienne qui est plus simple que le texte latin et qui en diffère un peu, n'en est pas moins autorisée, comme il est marqué expressément dans la « Raccolta. »

Ainsi, pour nous résumer avant de donner la traduction que nous avons promise, cette traduction rencontre certainement toutes les conditions exigées par le gain des indulgences. Mais d'autres versions sont également bonnes ; pour cela, il suffit, en